

# BIENVENUE



**Foyer  
Logements**  
**Le Clos des Tufs**  
Centre Communal d'Action Sociale



## LA RESIDENCE

L'Etablissement de la Commune de Lorgues, est ouvert depuis le 1er Juin 1976 et propose aux personnes retraitées valides et autonomes une capacité d'accueil de 34 appartements de différents types : F1 et F2.

## LES SERVICES

- **Un service administratif** : Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00, assure des tâches d'accueil et de secrétariat. Il apporte aux résidents qui le souhaitent une aide ponctuelle en matière administrative.
- **Un service restauration** : L'équipe de cuisine propose des menus variés (avec l'aide d'une diététicienne) et prépare les repas. Les repas sont pris en salle de restauration le midi à 12h et le soir à 18 h 30 (à 19 h 00 l'été). Parents et Amis sont les bienvenus. Ils peuvent être invités par les résidents sous réserve de prévenir le secrétariat. Vous pourrez consulter les tarifs repas invités sur le tableau d'affichage du hall d'entrée du foyer logements.
- **Un service animation** : Celui-ci propose des activités adaptées aux possibilités et souhaits des résidents, des sorties, diverses animations, des rencontres inter-générationnelles, etc...  
Le C.C.A.S met aussi à disposition son minibus tous les mardis matins pour amener les résidents au marché de Lorgues, tous les jeudis matins pour se rendre au supermarché, ainsi que d'autres jours pour des activités au village.



- **Un service lingerie** : L'établissement s'occupe de l'entretien du linge personnel des résidents.
- **Un service ménage** : Un ménage d'entretien des logements (sol, évier, sanitaire) est assuré une fois par semaine par le personnel de l'établissement. L'entretien journalier de votre logement vous incombe.

## L'AMÉNAGEMENT DU LOGEMENT

Le mobilier est amené par le résident. Il est conseillé de ne pas amener des meubles trop encombrants qui ne permettront pas une circulation aisée dans le studio. Ne pas mettre de tapis qui sont générateurs de chutes. Tout aménagement du studio tel que : percements de trous sur cloisons ou murs, luminaires, etc. peut être possible après autorisation préalable de la Responsable de l'établissement.

## LES CONDITIONS D'ADMISSION

- Etre âgé d'au moins 60 ans (ou moins en cas d'inaptitude au travail).
- Produire un certificat médical d'autonomie, de validité et d'aptitude à vivre dans un foyer logements non médicalisé (ceci implique un niveau de dépendance 5 ou 6 sur la grille AGGIR).

### Les Aides

Pour les personnes dont les ressources sont insuffisantes (malgré l'aide de leurs enfants), elles peuvent percevoir l'allocation logement. De plus l'établissement est conventionné pour recevoir des personnes relevant de l'Aide sociale, dossier à constituer au C.C.AS. au lieu du domicile précédent.

## LA SANTÉ

L'établissement n'étant pas médicalisé, aucun médecin ou infirmier n'est attaché à celui-ci. Aussi, le médical est assuré par des médecins et infirmiers libéraux de votre choix. D'autres libéraux du secteur para-médical peuvent intervenir, sur votre demande, dans l'établissement, masseurs-kinésithérapeutes, ostéopathes, pédicures...

## TARIFS



<b>STUDIO</b>	<b>35 m<sup>2</sup></b>	<b>24,32 € / jour</b>
<b>APPARTEMENT</b>	<b>70 m<sup>2</sup></b>	<b>33,89 € / jour</b>

- Restauration Midi : 9,95 € / jour
- Restauration Soir : 5,85 € / jour
- Forfait Service : 61 € / mois
- Forfait Linge : 67,10 € / mois

Foyer-logements *Le Clos des Tufs*  
2, rue de l'Enclos - 83 510 Iorgues

Tél : 04.94.73.76.06 - Fax : 04.94.67.88.96 - foyer.clodestufs@lorgues.fr